



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	12	0

SEANCE du vendredi 5 février 2016

OBJET : 11-4 - ECOLE PAUL ARENE - AVENUE DE VERDUN - RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE - DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE ✓

Le vendredi 5 février 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 29/01/16, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Khéra BADAOUÏ à M. André-Luc SEITHER
Mme Martine SAVALLI à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Marc FOSSOUD à M. Henri CHIALVA
M. Michel GASTALDI à M. Patrick DULBECCO
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET
M. Bernard DELIQUAIRE à Mme Françoise THOMEL
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Sophie NASICA
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Matthieu GILLI à Mme Alexia MISSANA
M. Tanguy CORNEC à M. Lionel TIVOLI
M. Marc GERIOS à Mme Anne CHEVALIER
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

SS446

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 12 FEV. 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

16 FEV. 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

11-4 - ECOLE PAUL ARENE - AVENUE DE VERDUN - RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE - DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de renouvellement urbain et du réaménagement de l'Îlot Marena-Lacan, la Commune va être amenée à procéder à la libération de l'école Paul Doumer située 5 rue LACAN à ANTIBES.

Dans ce contexte, il convient de proposer des solutions pour un redéploiement des 5 classes maternelles de l'Ecole Paul Doumer et ce dans de bonnes conditions.

Deux autres écoles se situent à proximité immédiate, l'Ecole Paul Arène avenue de Verdun et l'Ecole Guynemer, place Guynemer.

Des études ont été menées sur ces deux structures et le parti retenu consiste à :

- Transférer les classes élémentaires de l'Ecole Paul Arène à l'Ecole Guynemer qui dispose d'espaces dédiés à l'enseignement suffisants. Dans cette optique, des travaux ont été engagés dès 2015 et s'achèveront en 2016 afin d'augmenter la capacité d'accueil de la restauration,
- Transformer l'école Paul Arène en école maternelle exclusivement, regroupant les classes de Paul Doumer et celles existantes sur le site en réalisant un réaménagement des espaces et en proposant des locaux complémentaires nécessaires.

Après avoir étudié différents scénarii, le projet de restructuration et d'extension de l'école Paul Arène est le suivant :

- Installation d'un bâtiment modulaire de 60 m² pour créer une nouvelle classe Grande Section,
- Installation d'un bâtiment modulaire de 90 m² pour créer la salle polyvalente,
- Démolition d'un appentis de stockage et installation d'un bâtiment modulaire de 30 m² pour créer des sanitaires en lien direct avec le bâtiment principal,
- Aménagement d'une classe existante pour y aménager un local ATSEM et un dortoir,

- Aménagement des sanitaires élémentaires de la cour pour y créer une buanderie, un local de stockage pour la salle polyvalente et des sanitaires adaptés aux enfants de maternelle,
- Rénovation des différentes classes, étanchéité, reprise peinture murs et plafonds, reprise des menuiseries bois...,
- Prise en compte des travaux liés à l'Agenda d'Accessibilité Programmé dont le dossier a été transmis à la Préfecture le 10 octobre 2015.

Le coût total prévisionnel des différents aménagements au niveau de l'étude de faisabilité s'élève à 550 000 € HT.

La mise en œuvre de cette opération requiert l'obtention préalable d'un permis de construire, il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

11-4 - ECOLE PAUL ARENE - AVENUE DE VERDUN - RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE - DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **APPROUVE** la réalisation de l'opération de réaménagement et d'extension du groupe scolaire Paul ARENE à Antibes, avenue de VERDUN ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire :

- à signer la demande d'autorisation préalable constitutive de l'acte de construire et notamment, sans que cela soit limitatif, la demande de permis de construire, la conformité et tout autre document nécessaire à la mise en service de l'équipement.

- à solliciter les subventions au taux le plus élevé auprès des partenaires institutionnels susceptibles de participer financièrement à cette opération.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.11-4 - ECOLE PAUL ARENE - AVENUE DE VERDUN - RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE - DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 16/02/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 16/02/2016

Numéro de l'acte : DCM554-16 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20160205-DCM554-16-DE

Date de décision : 05/02/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public